Petite info, bon tri

Le saviez vous ?

Les erreurs de tri déposées dans le bac de tri jaune entraînent un surcoût de traitement : arrivés au centre de tri, ces déchets doivent être mis de côté puis redirigés vers l'usine d'incinération

En 2025, pour le SMIRTOM du Vexin c'est :
687,74 tonnes d'erreurs de tri (sur 2 690,03 tonnes collectées),
soit une moyenne de 13 kg / an / habitant

Surcoût 335 000 € par an

Appliquez le bon geste de tri

Dans le bac de tri jaune : les emballages, seulement les emballages



Plastiques : bouteilles, flacons, pots, barquettes, films



Métaux : aérosols, boîtes de conserve, canettes

Et aussi : cartonnettes, briques alimentaires, journaux / revues / magazines

**C'est un emballage,
déposez-le dans le bac de tri jaune**



Plastique : gourde, jouets, brosse à dents, chaussures, ballon, bassine…



Métaux : couverts, casseroles

**C'est un objet,
déposez-le dans le bac noir**